



## PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL

n° 2023-2015

*Conseil du 11 décembre 2023*

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et distribution de chaleur et de froid urbains par les sociétés ELM, EGMI, ECLYDE, V3E, PNE, Vénissieux Energies - Exercice 2022**

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Mesdames et messieurs,

Je vous propose d'accepter le projet de délibération qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de la Métropole de Lyon au titre de l'exercice 2022, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public (DSP) ainsi qu'un rapport d'activités, assorti d'une annexe, permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de chaud et froid urbains. Les services publics correspondants ont, notamment, été gérés au moyen de six contrats pour l'année 2021 :

- concernant le réseau Centre Métropole (Lyon 1er, 2ème, 3ème, 6ème, 7ème et 8ème, Bron, Villeurbanne hors Saint-Jean, Vaulx-en-Velin la Soie, Vénissieux nord périphérique), un contrat de DSP avec la société ELM (groupe Dalkia) arrivant à terme le 31 décembre 2041,
- concernant le réseau Plateau Nord (Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp, Fontaine-sur-Saône, Caluire-et-Cuire, Lyon 4ème) un contrat de DSP avec la société PNE (groupe ENGIE) arrivant à terme le 31 décembre 2039,
- concernant le réseau Grande Ile (Vaulx-en-Velin hors la Soie et Villeurbanne Saint-Jean), un contrat de DSP avec V3E (groupe Dalkia) arrivant à terme le 31 décembre 2034,
- concernant le quartier de Lyon La Duchère, un contrat de DSP avec la société Elyde (groupe Dalkia) arrivé à terme le 30 juin 2021, auquel a succédé un contrat sur un périmètre élargie (réseau Ouest Lyonnais : La Duchère, Écully, Champagne-au-Mont-d'Or), avec la société Eclyde (groupe Dalkia), arrivant à terme le 30 juin 2041,
- concernant Givors, un contrat avec la société EGMI (groupe IDEX) arrivant à terme le 30 juin 2042,
- concernant Vénissieux (sud périphérique), un contrat de DSP avec la société Vénissieux Énergies (groupe Dalkia) arrivant à terme le 31 décembre 2038.

**I - Données d'activité**

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur trois exercices, les principaux indicateurs d'activité.

Indicateurs d'activité	2020	2021	2022	Variation 2021-2022	
				relative	tendance
<b>Contrat Centre Métropole - ELM</b>					
ventes de chaleur (en GWh, hors export)	462,7	615,3	558,4	- 9 %	↘
ventes de froid (en GWh)	32,9	35,5	44,9	+ 27 %	↗
taux d'énergies renouvelables et de récupération	55,9 %	55,8 %	63,4 %	+ 14 %	↗
<b>Contrat Plateau Nord - PNE</b>					
ventes de chaleur (en GWh)	95,1	126,8	107,4	- 15 %	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération	91,4 %	84,9 %	93,4 %	+ 10 %	↗
<b>Contrat Grande Ile - V3E</b>					
ventes de chaleur (en GWh)	93,2	98,4	84,9	- 14 %	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération	59,2 %	59,5 %	64,9 %	+ 9 %	↗
<b>Contrat Duchère/Ouest Lyonnais - Eclyde - Elyde avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 (consolidation pour 2021)</b>					
ventes de chaleur (en GWh)	44,9	57,0	57,2	0 %	→
taux d'énergies renouvelables et de récupération	68,8 %	54,9 %	56,3 %	+ 3 %	↗
<b>Contrat Givors - contrat EGMI</b>					
ventes de chaleur (en GWh)	17,6	26,6	22,7	- 14 %	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération	57,9 %	72,6 %	78,3 %	+ 8 %	↗
<b>Contrat Vénissieux - Vénissieux Énergies</b>					
ventes de chaleur (en GWh)	123,3	148,6	127,0	- 15 %	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération	50,0 %	50,2 %	56,6 %	+ 13 %	↗
<b>Données consolidées</b>					
ventes de chaleur (en GWh)	836,7	1 071,6	957,6	- 11 %	↘
taux d'énergies renouvelables et de récupération	59,9 %	58,7 %	66,1 %	+ 13 %	↗
rigueur climatique (degré jour unifié) hors juin à septembre	1 874	2 238	1 960	- 12 %	↘
nombre d'équivalents logements alimentés	84 000	95 500	109 000	+14%	↗

La rigueur climatique a fortement baissé en 2022 par rapport à 2021. L'année 2022 est ainsi la 3<sup>ème</sup> année la plus chaude des 50 dernières années (après 2014 et 2020). Les ventes d'énergie sont ainsi en forte baisse sans être compensé par le développement important des réseaux. Par ailleurs, l'effet sobriété énergétique a également contribué à baser les ventes mais cet effet est difficile à quantifier. La définition de l'équivalent logement a été revue pour être plus en phase avec l'évolution des consommations, la référence de consommation utilisée jusqu'en 2021 étant ancienne.

Les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sont utilisées prioritairement et les énergies fossiles sont utilisées en complément. La baisse de la rigueur climatique est ainsi bénéfique pour le taux EnR&R des réseaux. Tous réseaux confondus, le taux EnR&R est en forte augmentation à 66,1 %. Cela représente environ 140 000 t de CO<sub>2</sub> évitées, soit l'équivalent des émissions de 70 000 logements chauffés au gaz.

Concernant les ventes de froid, elles sont en forte hausse due à l'été caniculaire.

En matière d'activité commerciale pour la chaleur, il y a eu en 2022 : un déracordement (démolition du M+M), 106 mises en service de nouvelles sous-stations et 113 nouvelles polices d'abonnements signées sur l'ensemble des réseaux.

## II - Données financières

Indicateurs d'activité	2020 (en k€)	2021 (en k€)	2022 (en k€)	Variation 2021-2022	
				relative	tendance
<b>Contrat Centre Métropole - ELM</b>					
produits	42 525	67 357	90 346	+ 34 %	↗
charges	42 311	63 963	83 537	+ 31 %	↗
résultat avant impôts	214	3 364	6 810	+ 102 %	↗
<b>Contrat Plateau Nord - PNE</b>					
produits	5 652	8 399	9 659	+ 15 %	↗
charges	5 970	9 739	11 079	+ 14 %	↗
résultat avant impôts	- 318	- 1 340	- 1 420	+ 5 %	↗
<b>Contrat Grande Ile - V3E</b>					
produits	8 896	13 855	11 720	- 15 %	↘
charges	9 823	10 383	14 031	+ 35 %	↗
résultat avant impôts	- 927	3 472	- 2 311	- 167 %	↘
<b>Contrat Ouest Lyonnais - Eclède (uniquement 2<sup>ème</sup> semestre pour 2021)</b>					
produits		3 208	8 414	Non concerné (NC)	NC
charges		2 656	9 253	NC	NC
résultat avant impôts		552	- 839	NC	NC
<b>Contrat Givors - EGMI</b>					
produits	1 806	2 489	2 118	- 15 %	↘
charges	1 069	2 560	2 572	0 %	→
résultat avant impôts	737	- 71	- 454	+ 482 %	↘
<b>Contrat Vénissieux - Vénissieux Énergies</b>					
produits	11 898	18 054	23 774	+ 32 %	↗
charges	11 171	18 805	23 477	+ 25 %	↗
résultat avant impôts	727	- 750	491	NC	↗

Globalement sur l'ensemble des contrats, les produits sont majoritairement influencés par l'évolution des prix et des consommations de chaleur, les charges par les variations des achats en matière première.

Le tarif évolue différemment suivant les contrats en fonction des variations de prix des énergies et de leur proportion dans le tarif. Ainsi, la forte hausse du prix du gaz fin 2022 a conduit à des hausses de tarif en fonction du poids du gaz dans le tarif. Les réseaux les plus touchés sont Centre Métropole, Vénissieux et Ouest Lyonnais mais tous les réseaux sont concernés. Le bouclier tarifaire mis en place par l'État de manière rétroactive à partir du mois de novembre 2021 n'amortit que partiellement la hausse des factures. Si ce bouclier joue un rôle d'amortisseur, il est moins efficace que le bouclier tarifaire sur le gaz qui a gelé le tarif.

Globalement, l'évolution des produits et charges est cohérente pour tous les réseaux et principalement dépendante du coût des énergies et de l'évolution des ventes. Le réseau de Vénissieux a pu bénéficier de la forte hausse du prix de vente d'électricité de sa cogénération. Par ailleurs, le réseau Grande Ile a enregistré des dépenses importantes pour le renouvellement de la chaufferie ce qui a augmenté les dépenses alors que la recette correspondante est lissée sur la durée du contrat. A l'inverse, le réseau Centre Métropole a une mixité réelle conforme à la mixité tarifaire en 2022 contrairement à l'année 2021 ce qui explique l'amélioration du résultat.

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 16 novembre 2023. Il appartient donc au Conseil de les examiner pour en prendre acte ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** du rapport annuel 2022 produit :

- par la société ELM, au titre de la DSP de production et de distribution de chaleur et de froid urbains Centre Métropole,
- par la société Eclyde, au titre de la DSP de production et de distribution de chaleur urbaine Ouest Lyonnais,
- par la société EGMI, au titre de la DSP de production et de distribution de chaleur urbaine de Givors,
- par la société V3E, au titre de la DSP de production et de distribution de chaleur urbaine Grande Ile,
- par la société PNE au titre de la DSP de production et de distribution de chaleur urbaine de Plateau Nord,
- par la société Vénissieux Énergies, au titre de la DSP de production et de distribution de chaleur urbaine de Vénissieux.

Lyon, le 22 novembre 2023.

Le Président,